MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Région Bretagne



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Valorisez votre expérience professionnelle

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, sur décision d'un jury, **un diplôme, un titre ou un certificat qualification professionnelle** sans avoir nécessairement à suivre une formation.

Cette **certification professionnelle par la validation de l'expérience** se base sur une expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle.

Quelles sont les étapes d'une démarche VAE ?

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

La VAE, c'est quoi?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou certification professionnelle, en faisant valider ses expériences, professionnelles, sociales ou de formation, bénévoles ou salariées, sans avoir à suivre un cursus de formation.

Au ministère en charge de l'agriculture, la démarche VAE comprend, après une phase de recevabilité, la rédaction d'un dossier de validation et un entretien avec un jury.

La VAE, pour qui?

Toute personne en emploi ou en demande d'emploi ayant au moins une année d'activité, continue ou non, peut s'engager dans la démarche VAE pour obtenir un diplôme en lien avec ses expériences en cours ou passées.

Vers un diplôme ou des blocs de compétences

À l'issue de l'entretien avec le jury, vous pouvez obtenir le diplôme, des blocs de compétences...

Quels sont les diplômes professionnels délivrés par le ministère en charge de l'agriculture?

- CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
- BPA : Brevet Professionnel Agricole
- BP : Brevet Professionnel
- Bac Pro : Baccalauréat Professionnel
- BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- CS : Certificat de Spécialisation

La VAE, comment ?

Vous souhaitez valider votre expérience par un diplôme ou titre du Ministère en charge de l'agriculture.



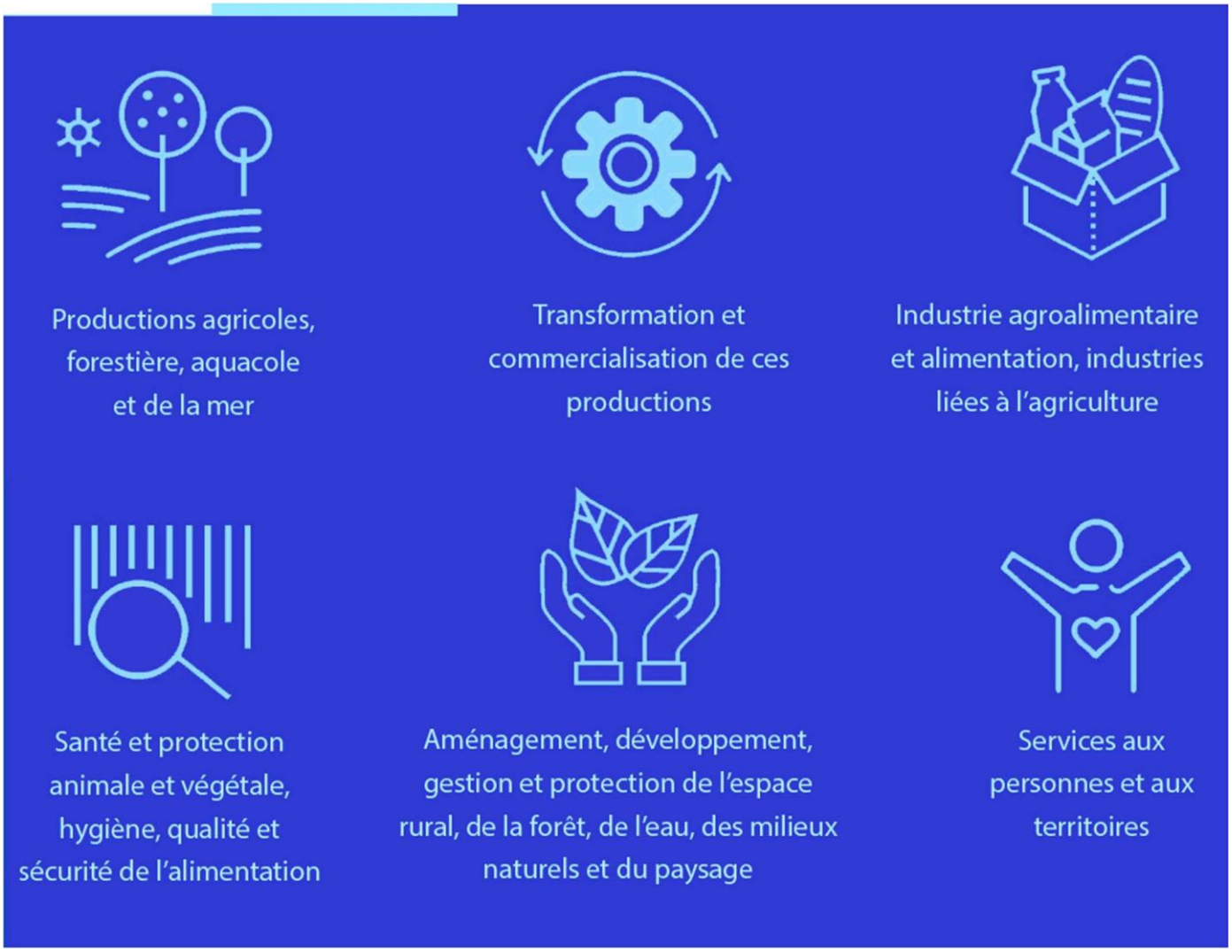
Afin :

- d'être informé(e) des modalités d'inscription et de validation,
- de préciser et de confirmer le diplôme visé,
- de retirer un dossier d'inscription,
- d'obtenir des précisions complémentaires,

Vous êtes invité(e) à contacter l'un des sites d'accueil suivants :

22	EPL de Caulnes	Eric Menoret	Caulnes	eric.menoret@educagri.fr	02 96 83 92 68
	LEAP Le Restmeur	Géraldine Rodeiron	Pabu	geraldine.rodeiron@cneap.fr	02 96 43 70 71
	Chambre Régionale de l'Agriculture	Alexandra Simon	Plerin	alexandra.simon@bretagne.chambagri.fr	06 43 15 18 49
29	EPL CMK 29	Viviane Guyomard	Hanvec	viviane.guyomard@educagri.fr	02 98 20 00 08
		Fiona Gramond		fiona.gramond@educagri.fr	
	Chambre Régionale de l'Agriculture	Laurence Le Guen Catherine Auffret-Laurent	Châteaulin	laurence.leguen@bretagne.chambagri.fr	06 40 27 65 25 02 98 88 92 71
35	EPL Theodore Monod	Denis Amice	Combourg	denis.amice@educagri.fr	02 99 73 05 27
		Agnès Jehannin		agnes.jehannin@educagri.fr	
		Gilles Coatanea		gilles.coatanea@educagri.fr	
		Jérôme Griffiths		jerome.griffiths@educagri.fr	
		Dominique Caillot	Combourg		07 57 42 14 96
		Elodie Cagnat	Le Rheu	elodie.cagnat@educagri.fr	
		Levy Kodia	Le Rheu	levy.kodia@educagri.fr	02 99 60 87 77
	EPL La Lande de la Rencontre	Nabila Kacem	St Aubin du Cormier	nabila.kacem@educagri.fr	02 99 45 14 58
	ISSAT Redon	Chantal Rouillard	Redon	chantal.rouillard@issat.cneap.fr	02 99 71 11 00
		Brigitte Hercouet		brigitte.hercouet@issat.cneap.fr	
	Chambre Régionale de l'Agriculture	Frédéric Maillard	Rennes	frederic.maillard@bretagne.chambagri.fr	06 08 30 93 65
56	LEAP Ker Anna	Karine Lino	Kervignac	karine.lino@keranna.cneap.fr	02 97 02 11 20
		Christelle Davy		christelle.davy@keranna.cneap.fr	
	Chambre Régionale de l'Agriculture	Stéphanie Bedin	Hennebont	stephanie.bedin@bretagne.chambagri.fr	06 07 65 69 92
	EPL Le Gros Chêne	Isabelle Legrand	Pontivy	isabelle.legrand@educagri.fr	02 97 25 20 19
		Annabelle Evanno	Hennebont	annabelle.evanno@educagri.fr	02 97 36 23 40

Les filières professionnelles



En savoir plus…

- **Sur les diplômes du ministère en charge de l'agriculture :** https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire
- **Sur la démarche VAE au ministère en charge de l'agriculture :** https://chlorofil.fr/vae
- **Sur la VAE en général :** https://vae.gouv.fr/